

COMpte RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2018

Le cinq octobre deux mil dix-huit à 20 H 00, le conseil municipal de Labergement-Sainte-Marie, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel PASQUIER

Etaient Présents : MM. PASQUIER Daniel, LORIN Joël, VIONNET Pierre-Albert, Mmes TRIMAILLE Marie-Hélène, THOMET Nicole, CUENIN Virginie (arrivée à 20 H 10), JEANNOT Céline (arrivée à 20 H 50), MM. ROBBE Florent, PREVALET Didier (arrivé à 20 H 50), PAILLARD Philippe, FERCOT Emmanuel, REGARD Pascal,

Absente : Mme JEANNINGROS Caroline

Secrétaire de Séance : Mme THOMET Nicole

Modification de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour, à savoir : les points concernant :

Les nouveaux statuts de la Communauté de Commune des Lacs et Montagnes du Haut Doubs,

La définition de l'intérêt communautaire, .

Les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Mont d'Or, seront reportés à la fin de la séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- versement d'une subvention exceptionnelle
- expertise zones humides P.L.U. : proposition du Cabinet NBCE
- réfection du toit de la Boissaude : offre retenue.

Unanimité

Acceptation du compte rendu de la séance précédente :

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Report du transfert de la compétence « eau » à la CCLMHD :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a la possibilité de reporter l'attribution de la compétence EAU à la communauté de communes. Aussi, le conseil municipal valide cette décision. Cette compétence sera transférée obligatoirement à la communauté de communes le 1er janvier 2026, exceptés modifications contraires.

Arrivée de Madame Virginie CUENIN à 20 H 10

Demande acquisition de terrain de M. Bernard TROUTTET :

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande d'achat de terrain d'aisance émanant du futur acquéreur de la Maison Thiebaud.

Le prix est fixé à 35 €/m², Les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Demande acquisition de terrain : GAEC MARTIN de La Croix

Le Maire informe le conseil municipal que le GAEC MARTIN souhaite acquérir une bande de terrain supplémentaire pour couvrir la fumière. Cette demande complète la précédente requête. Le prix fixé demeure identique à savoir 4€/m². Tous les frais de cette cession seront

supportés par l'acquéreur. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire pour finaliser le dossier.

Installation de coussins berlinois : demande de subvention

Un dossier de demande de subvention sera transmis au Département, pour l'octroi d'une éventuelle aide. Le budget pour l'achat de cet équipement s'élève à la somme de 12 087 € H.T. voté à l'unanimité.

Demande de subvention eau Rue du Fuverat :

La réfection de la voirie de cette rue étant programmée, le conseil municipal avait décidé de réaliser des travaux sur le réseau d'eau également. Aussi, une demande de subvention sera envoyée au Département pour l'octroi d'une éventuelle aide.

Le conseil municipal valide ce point.

Fixation des tarifs de vente de terrain :

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de vente de terrain à compter du 1er janvier 2019. Après réflexion et discussion, ces tarifs seront indexés sur la hausse du taux des bases fiscales, ce qui apparaît le plus juste.

- terrain d'aisance : 40 €/m²
- terrain agricole non loti : 4 €/m²
- terrain agricole loti ou réseaux à proximité : 20 €/m²

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

Convention de partenariat « Voisins vigilants et solidaires » :

Le Maire a pris contact avec cette entreprise (en concertation avec la Gendarmerie) dont la vocation est de rassurer la population et accroître l'efficacité de la prévention de proximité contre la délinquance.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place de la démarche et propose qu'une réunion soit organisée avec les responsables de ce dispositif.

Arrivée de Céline JEANNOT et Didier PREVALET à 20 h 50

Remboursement redevance pollution à la SCAF (Fromagerie) :

Monsieur le Maire signale que la Fruitière des Lacs nous a adressé un courrier pour demander le remboursement de la redevance pollution domestique au titre des années 2016 et 2017. Etant donné que la Fruitière s'acquitte directement de cette redevance auprès de l'Agence de l'Eau, il y aura lieu de déduire les sommes indûment perçues sur la prochaine redevance.

Un mouvement de crédits sera réalisé sur le budget EAU, pour permettre ce remboursement.

Régularisation aire de stockage (décharge) :

Les études effectuées par la DREAL sont de « bonne qualité », par rapport aux déchets entreposés. Aussi, il n'y a pas lieu d'évacuer tous les déchets stockés. La réhabilitation pourra être effectuée si possible avant la fin de l'année.

Adhésion « TIPI » (Titres payables par internet) :

Pour permettre à nos concitoyens de régler leurs factures en ligne, la commune doit passer une convention avec la trésorerie.

Le conseil accepte cette adhésion.

Versement d'une subvention exceptionnelle :

La commune versera une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association du Jumelage.

Expertise zones humides :

Dans le cadre de la finalisation du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité d'avoir recours à un cabinet pour réaliser une expertise de zones humides dans les 4 zones à urbaniser qui ne sont pas répertoriées en milieu humide dans la base de données. Cette étude est confiée au Cabinet Nathalie BOUVET, pour un montant de 1 800 € TTC.

Réfection toiture de la Boissaude :

Le Maire informe que 2 devis ont été réceptionnés en mairie, concernant la réfection du toit de la ferme de La Boissaude. Une troisième entreprise a décliné l'offre.

Entreprise Voegtlin : 38 350 € H.T.

Entreprise Thionnet : 42 867 € H.T.

Le Conseil Municipal retient l'offre la plus avantageuse qui émane de l'entreprise Voegtlin. Elle devra dans un premier temps intervenir pour sécuriser le toit, si les travaux ne sont pas réalisés avant l'hiver.

Définition de l'intérêt communautaire :

Le Maire présente le libellé de l'intérêt communautaire des compétences statutaires proposé par la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

Par 9 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal donne un avis défavorable au libellé des compétences statutaires définis par la Communauté de Communes.

Le Conseil stipule que la compétence scolaire globalisée ne doit pas être inscrite dans le libellé de l'intérêt communautaire, seul le service des affaires scolaires doit subsister.

Nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs :

Il est porté à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de statuts de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Par 9 voix contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal refuse le projet de statuts de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs. Il précise que la compétence scolaire globalisée telle qu'elle est dans le projet de statuts de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs n'est pas acceptable.

NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU MONT D'OR :

Le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Mont d'Or.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents ces nouveaux statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 06.


Mr PASQUIER D.
Maire,